



# SANDWEILER

## Aktuell

01-2023

01.02.2023

**Job d'été étudiants**  
Formulaire



**Élections communales**  
Informations



### Plainte wéinst Vandalismus

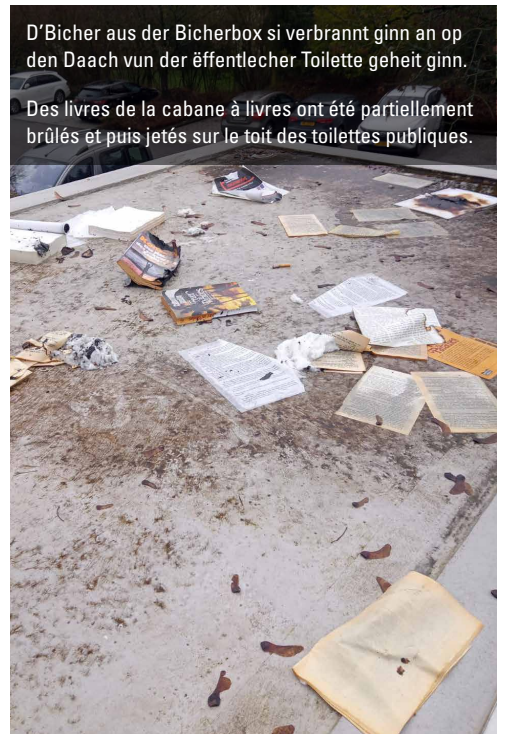
Leider hu mir an de leschte Wochen e puer Vandalismusakten hannert der Kierch a beim Parking festgestallt. D'Gemeng huet eng Plainte bei der Police gemaach. Esou Akte ginn net ouni Weideres toleréiert! Wien Hiweiser an dësem Zesammenhang huet, kann sech bei der Gemeng oder bei der Police mellen.

### Plainte pour vandalisme

Ces dernières semaines, nous avons malheureusement constaté plusieurs actes de vandalisme derrière l'église et près du parking. La commune a porté plainte auprès de la police. De tels actes ne seront pas tolérés! Toute personne disposant d'information en relation avec ces faits peut contacter la commune ou la police.

D'Bicher aus der Bicherbox si verbrannt ginn an op den Daach vun der öffentlecher Toilette geheit ginn.

Des livres de la cabane à livres ont été partiellement brûlés et puis jetés sur le toit des toilettes publiques.



GEMENG  
SANDWEILER

18, rue Principale  
L-5240 Sandweiler  
Tél.: 3597 11 - 1 • Fax: 357966  
[www.sandweiler.lu](http://www.sandweiler.lu)

11 juin 2023 : élections communales



**jepeuxvoter.lu**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et de la Culture Populaire  
Département de l'Intégration



## Travail pour étudiant(e)s de la commune de Sandweiler pendant les vacances scolaires d'été 2023

Comme les années précédentes, la commune de Sandweiler embauchera des étudiants pendant les vacances scolaires d'été pour divers travaux manuels.

La durée de travail s'étend sur une **période de 2 semaines à raison de 8 heures par jour** :

- Période 1 : 10 jours ouvrables, du lundi 17 juillet au vendredi 28 juillet 2023
- Période 2 : 10 jours ouvrables, du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023
- Période 3 : 9 jours ouvrables, du lundi 14 août au vendredi 25 août 2023
- Période 4 : 10 jours ouvrables, du lundi 28 août au vendredi 8 septembre 2023

Pour des raisons d'organisation, le nombre d'étudiants est limité à 5 par période. Au cas où le nombre de demandes par périodes dépasse le maximum de 5, le départage se fera par un tirage au sort.

Pour donner une chance à tous les jeunes de la commune de Sandweiler, seront retenues seulement les candidatures des étudiant(e)s **n'ayant jamais été occupé(e)s** pour le compte de l'atelier communal ou à l'occasion des « Sandweiler Spillnomëtteger ».

**Les candidat(e)s doivent être né(e)s au cours de l'année 2004 ou 2005 (condition d'avoir 18 ans le jour de l'entrée en service).**

Pour être recevables, les dossiers de demande doivent contenir tous les renseignements et copies demandés et parvenir à l'administration communale **avant le 1<sup>er</sup> mars 2023** moyennant le formulaire téléchargeable à partir du site internet [www.sandweiler.lu](http://www.sandweiler.lu) - rubrique « Postes vacants ». Le formulaire est également disponible à la réception de la mairie.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront informé(e)s par courrier en début avril 2023 et devront retourner le contrat d'occupation dûment signé au plus tard pour le 30 avril 2023.

Le contrat d'occupation est en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction du code travail (Titre V - articles L. 151-1. à L. 151-9.).

### Le collège des bourgmestre et échevins

Simone Massard-Stitz  
Jean-Paul Roeder  
Gennaro Pietropaolo